

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

Du Lundi 28 septembre 2020 à 20 heures

Salle des loisirs du Clos à Mazé-Milon

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.

Étaient présents : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, MM. Francis CHAMPION, Nicolas THOMAS, Mme Laure LEMALLIER, MM. Dominique PARIS, Jean-François GOULU, Mmes Murielle SEGAUD, Lucienne DUPUY, M. Claude HUET, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Vincent DUPÉ, Jérôme BOULIDARD, Jérôme DOISNEAU, Mme Myriam BIZET, M. Guillaume MOUGEL, Mmes Caroline BERETTI, Elise THEVENOU, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 33 membres.

Étaient excusés : Mmes Sandrine BÉLANGÉ, Véronique CHATEAU, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Suzy BIRTEGUES, Pauline THIBault, M. Marc-Olivier FOURCHER.

Étaient absents : MM. Gilles DUBOIS, Sébastien BOURDIN.

Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Guillaume MOUGEL en qualité de secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mandants	Mandataires	
Mme Sandrine BÉLANGÉ	M. Eric PORCHER	29 votants
Mme Véronique CHATEAU	Mme Sylvie GILBERT	
Mme Mélanie BEAUDOIN-RICHARD	M. Jean-François GOULU	
Mme Pauline THIBault	Mme Laure LEMALLIER	

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020 à l'unanimité.

Délibérations de la séance

D2020-74 - Gouvernance – Communauté de Communes Baugeois Vallée : désignation de 2 délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

D2020-75 - Gouvernance – Communauté de Communes Baugeois Vallée : participation des conseillers municipaux aux commissions intercommunales

D2020-76 - Gouvernance – Mise à disposition de tablettes aux élus

D2020-77 - Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : présentation du rapport d'activités de la communauté de communes

D2020-78 - Patrimoine urbain et paysager - Programme de plantation de haies

D2020-79 - Patrimoine urbain et paysager - Nomination de rues au sein de la Zone d'Aménagement Concertée du Plessis de Jau

D2020-80 - Finances - Remise gracieuse de loyers et de redevances dans le cadre de la crise sanitaire

D2020-81 - Finances – Budget principal : décision modificative

D2020-82 - Ressources humaines – Personnel municipal : modification du tableau des effectifs concernant la diminution du volume horaire d'un poste à la demande de l'agent

D2020-83 - Ressources humaines – Personnel municipal : modification du tableau des effectifs concernant l'augmentation du taux d'emploi du personnel d'entretien

Décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal au Maire)

1/ Décisions :

N°	Date	OBJET
D2020-66	9/07/2020	Tarifs scolaire et périscolaire
D2020-67	10/07/2020	Demande de subvention au fonds Régional d'acquisition portant sur l'acquisition de 3 planches de bande-dessinée
D2020-68	21/07/2020	Tarifs médiathèque
D2020-69	3/08/2020	Mise à disposition d'un logement à titre précaire
D2020-70	3/08/2020	Mise à disposition d'un garage

2/ Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles le Maire, habilité, n'a pas fait valoir le droit de préemption

Date dépôt	Références cadastrales du bien -nature	Adresse du bien	prix	Observations
1/07/2020	B 668 et 669	2 route de Gée Fontaine Milon	106 000 € (maison d'habitation)	l'exercice du droit de préemption doit être motivé) Droit de préemption non exercé : l'objectif de la commune et celui des propriétaires est le même pour ces zones : développement de l'habitat.
1/07/2020	YB 710	Champs de Mazé Mazé	21 826 € (terrain à bâtir)	
1/07/2020	YB 733	9 route de Fayet Mazé	15 414 € (terrain à bâtir)	
1/07/2020	YB 28	Champs de Mazé Mazé	75 600 € (terrain à bâtir)	
16/07/2020	139 A 616, 618, 619 et 650	27 route David d'Angers Fontaine Milon	160 000 € (maison d'habitation)	
27/07/2020	YB 417	Champs de Mazé Mazé	7 882 € (terrain à bâtir)	
3/08/2020	E 1408, 1410, 1413 et 1971	Rue Paul Richou Mazé	68 640 € (maison d'habitation)	
7/08/2020	YB 441	17 lot du Clos Chevreul Mazé	220 000 € (maison d'habitation)	
1/09/2020	ZB 98	7 Chemin du Salvvert Fontaine Milon	92 000 € (maison d'habitation)	
1/09/2020	ZV 62 lot A	33 route du Château Mazé	79 000 € (terrain à bâtir)	
7/09/2020	ZL 0301	12 Chemin du Pré des Planches - Mazé	185 000 € (maison d'habitation)	
10/09/2020	YB 764	29, route de Fayet Mazé	41 000 € (ancienne maison d'habitation)	

3/ Marchés publics : conventions avec un volet financier

N°	Date	Tiers	Objet	Compte	Mt TTC
43	17/08/2020	CYBSTORES	STORES LA BULLE	2135	6013.73 €
44	17/08/2020	CYBSTORES	STORES RESTAURANT SCOLAIRE	2135	9471.94 €
45	08/09/2020	CABINET ISABELL	TRAVAUX RELEVES TOPOGRAPHIQUES NOUVELLE HALLE DE SPORT	2313	1680.00 €
46	08/09/2020	FONDOUEST	ETUDE GEOTECHNIQUE EXTENSION CENTRE TECHNIQUE	2313	4428.00 €
47	08/09/2020	C'PRO INFORMATI	TABLETTES	2183	2329.20 €

**D2020-74 – Gouvernance – Communauté de Communes Baugeois Vallée : désignation de 2 délégués
à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
Rapporteur : Christophe POT**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder à ces désignations au scrutin secret,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 septembre 2020,

Vu le rapport de M. le Maire

Considérant que deux représentants de la commune de Mazé-Milon siégeront à la CLECT,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de ne pas procéder par scrutin secret pour cette désignation.

Article 2 : désigne en qualité de représentant de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées :

Représentants	M. Christophe POT
	M. Vincent GABORIAU

**D2020-75 - Gouvernance – Communauté de Communes Baugeois Vallée : participation des conseillers
municipaux aux commissions intercommunales**

Rapporteur : Christophe POT

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations du conseil communautaire du 16 juillet 2020,

DÉLIBÈRE

Article 1 : prend acte de la représentation de la commune de Mazé-Milon à la Communauté de Communes Baugeois Vallée.

D2020-76 - Gouvernance – Mise à disposition de tablettes aux élus

Rapporteur : Christophe POT

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modalités d'envoi de la convocation du Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences du Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 6 juillet 2020,

Considérant l'intérêt pour chaque élu de disposer d'un support pour consulter les documents transmis par la mairie pour l'ensemble des réunions auxquelles il participe,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : approuve les modalités de la convention de mise à disposition annexée à la délibération.

D2020-77 - Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : présentation du rapport d'activités de la communauté de communes

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant que le rapport d'activité 2019 a été transmis aux élus,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : prend acte de la présentation par M. le Maire du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée.

Le Conseil Municipal,

Vu le programme 2019-2020 de plantation des haies initié par le département de Maine et Loire,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et Patrimoine du 16 septembre 2020,

Vu le rapport de M. CHAMPION,

Considérant les apports procurés par les haies champêtres,

Considérant que 780 ml de haies seraient plantés dans le cadre de cette campagne 2020-2021,

DELIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : approuve l'engagement de cette campagne 2020-2021 de plantation de haies champêtres.

Article 2 : approuve le dossier de demande de subvention.

Article 3 : adopte le plan de financement :

Dépenses HT	En euros	Recettes HT	En euros
Maîtrise d'œuvre, achat plants et coût des accessoires de culture/travaux (gaine, tuteurs, paillage...)	3 132	Subvention demandée au Conseil Départemental 50% Plafond de dépense 4,5 € HT/ml	1 305
		Participation des planteurs	1 827
TOTAL DEPENSES	3 132	TOTAL RECETTES	3 132

Article 4 : mandate M. le Maire pour solliciter l'appui financier du Conseil Départemental pour ce projet de plantation de haies ainsi que toutes autres subventions.

D2020-79 - Patrimoine urbain et paysager - Nomination de rues au sein de la Zone d'Aménagement Concertée du Plessis de Jau

Rapporteur : Francis CHAMPION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences du Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 16 septembre 2020,

Vu le rapport de M. CHAMPION,

Considérant la nécessité de dénommer les nouvelles voies de la zone d'aménagement concertée du Plessis de Jau,

DELIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de dénommer les nouvelles voies suivantes :

- La voie principale partant de la rue Chevreul et située au nord de la ZAC: la rue du Plessis de Jau.
- La première impasse située à l'est de la ZAC partant de la rue du Plessis de Jau : l'impasse Jean de Daillon.
- Les deuxième et troisième impasses en partant de la rue du Plessis de Jau : l'impasse de la Chevalerie sur la gauche et l'impasse des Amphores sur la droite
- La troisième voie en partant de l'est de la ZAC partant du carrefour du chemin du Bois : rue de la Châtellerie
- La quatrième impasse en partant de l'est de la ZAC et de la rue de la Châtellerie : l'impasse de la Tène.
- La cinquième voie en partant de l'est de la ZAC traversant la rue du Plessis de Jau : la rue du fossé d'enclos.

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

D2020-80 - Finances - Remise gracieuse de loyers et de redevances dans le cadre de la crise sanitaire

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé, notamment de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu le bail commercial signé avec l'agence de la cité le 30 juillet 2015n

Vu l'avenant à la convention d'occupation temporaire signée avec la SARL Beaumier et Beaumier le 20 février 2020

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 septembre 2020,

Vu le rapport de M. GABORIAU,

Considérant le contexte de la crise sanitaire,

Considérant l'intérêt de soutenir les commerces durant la crise sanitaire,

DELIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : décide d'accorder une remise gracieuse :

- Des loyers des mois d'avril et de mai pour l'agence de la Cité.
- Des redevances des mois de mars, avril et mai pour la SARL Beaumier & Beaumier.

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

D2020-81 - Finances – Budget principal : décision modificative

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications des budgets primitifs,

Vu le budget communal adopté le 16 décembre 2019,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 14 septembre 2020,

Vu le rapport de M. GABORIAU,

Considérant la nécessité de modifier le budget 2020,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : vote la décision modificative n°1 suivante :

Section	Sens	Article	Fonction	Crédit au budget	DM n° 1	Nouveau crédit
Fonctionnement						
Dépenses						
F	D	022 – Dépenses imprévues°	01	50 000.00 €	-2 000.00 €	48 000.00 €
		678 - Autres charges excep.	01	0.00 €	+2 000.00 €	2 000.00 €
		023 – Virement à la section d'inv.	01	682 820,00 €	-9 000.00 €	673 820,00 €
		6811 –Dotations aux amortissements	01	320 300.00 €	+9 000.00 €	329 300.00 €
Investissement						
Recettes						
I	R	021 – Virement de la section de fcmt	01	682 820,00 €	-9 000.00 €	673 820,00 €
		040-280422 – Bâtiments et	01	32 162.00 €	+9 000.00 €	41 162.00 €

Article 2 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

D2020-82 - Ressources humaines – Personnel municipal : modification du tableau des effectifs concernant la diminution du volume horaire d'un poste à la demande de l'agent

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Vu la demande de réduction de ses heures reçue le 19 août par l'agent occupant le poste d'animation au sein de l'école élémentaire,

Vu l'avis favorable donné par la commission Familles et Solidarité le 15 septembre 2020,

Vu l'avis favorable donné par le bureau municipal le 21 septembre 2020,

Vu l'avis favorable donnée par le comité technique du 22 septembre 2020,

Vu le rapport de M. Gaboriau,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en conséquence,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

DELIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : modifie le tableau des emplois avec une date d'effet au 1^{er} novembre 2020 :

Grade correspondant	Nombre de postes	Nouveau taux d'emploi
Filière Animation		
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1	14,5/35 ^{ème}

D2020-83 - Ressources humaines – Personnel municipal : modification du tableau des effectifs concernant l'augmentation du taux d'emploi du personnel d'entretien

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 septembre 2020,

Vu l'avis du comité technique du 22 septembre 2020,

Vu le rapport de M. Gaboriau,

Considérant l'intérêt de réorganiser le service d'entretien des locaux de la collectivité permettant notamment d'augmenter les taux d'emploi,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau d'emploi en conséquence,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

DELIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : modifie le tableau des emplois avec une date d'effet au 1^{er} novembre 2020 :

Grade correspondant	Nombre de postes	Nouveau taux d'emploi
Filière technique		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	35/35 ^{ème}
	1	29,25/35 ^{ème}
Adjoint technique	3	35/35 ^{ème}
	1	33,75/35 ^{ème}
	1	31,25/35 ^{ème}
	1	30,25/35 ^{ème}
	1	29/35 ^{ème}
	1	28,25/35 ^{ème}

Affiché le 30 septembre 2020
Pour une durée de 2 mois.

Fait à Mazé-Milon, le 30 septembre 2020

Le Maire,
Christophe POT

Le Maire,
Christophe POT

